

CONTRIBUTION 2019 :
« LA MOBILITE ALTERNATIVE
DANS LES TERRITOIRES RURAUX
DE L'AGGLOMERATION DE SAINTES »



www.agglo-saintes.fr





SOMMAIRE

Introduction	P.3
Méthode	P.3
Le contexte	P.4
• Le terme « mobilité » parle à chacun	P.4
• Comment se caractérisent les déplacements sur notre territoire ?	P.5
Les chiffres clés	P.6
Les pistes d'amélioration ou comment favoriser l'évolution des comportements ?	P.7
• Faire connaître l'existant	P.7
• Accompagner les changements de mentalité	P.8
• Se déplacer autrement...	P.9
• Innover par de nouveaux services	P.13
Conclusion	P.13



INTRODUCTION



La commission « organisation des territoires, des mobilités et des solidarités » s'est réunie autour de la saisine « Comment accompagner les nouvelles pratiques de mobilités dans les secteurs ruraux de l'agglomération ? »

Le 6 juillet 2017, la Communauté d'Agglomération de Saintes a décidé la création d'un conseil de développement pour contribuer à la mise en œuvre de son projet de territoire pour la période 2017 – 2025. La mobilité et la transition écologique et énergétique ont été identifiées comme deux enjeux forts d'aménagement du territoire pour une agglomération de proximité, équilibrée et durable.

Le 26 mars 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes a saisi le Conseil de développement sur la question de la mobilité alternative des territoires ruraux.

LA MÉTHODE

La commission a choisi de travailler en trois temps :

- Un temps de diagnostic et de repérage des enjeux prioritaires en terme de mobilité pour les territoires ruraux de l'agglomération, ses habitants, ses acteurs économiques ou associatifs, ses visiteurs...
- Un temps de définition des axes prioritaires
- Un temps pour identifier des pistes d'actions dont l'agglomération de Saintes et ses partenaires institutionnels pourraient se saisir.

Dans le premier temps de la réflexion, la commission a pris connaissance du diagnostic posé par la Communauté d'Agglomération de Saintes dans le cadre de l'élaboration de son Plan Global de Déplacement. Elle s'est également appuyée sur les travaux conduits sur d'autres territoires et s'est nourrie des réflexions d'autres conseils de développement plus anciens et plus expérimentés.

Il a été proposé de ne pas retenir les transports scolaires dans le champ de la réflexion, étant entendu que ces transports sont très réglementés et font l'objet de nombreux travaux et suivi par les collectivités compétentes dans ce domaine : la Communauté d'Agglomération de Saintes et la Région Nouvelle Aquitaine.

La commission a décidé de poursuivre ses travaux à partir des publics visés: les jeunes, les actifs et non actifs, les seniors. Des sous-groupes de travail ont été mis en place pour mieux comprendre les pratiques et les besoins de chaque public cible.

L'étude des modes de déplacement et des motifs a inauguré les premiers questionnements et entraîné des pistes possibles de recherches.

Des visites ont été réalisées dans les secteurs à fort public, par exemple le CFA (650 apprentis), l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air (700 personnes dont 450 élèves), la Mission Locale de Saintes (4 000 personnes par an).

Dans le deuxième temps de la réflexion, des contacts ont été pris avec des porteurs de projets dans le domaine de la mobilité durable.



LE CONTEXTE

LE TERME MOBILITÉ PARLE À CHACUN

La mobilité est géographique dans le sens où elle permet de franchir des espaces, d'accéder à des lieux d'emploi, de formation, à des services, des loisirs, de relier des pôles d'activité... Elle s'analyse également en terme de flux (financiers, de personnes ou de marchandises). Le temps ou la durée des déplacements sont également à prendre en compte lorsque l'on aborde la question des déplacements.

Mais la question de la mobilité est aujourd'hui complexe et mérite une approche globale :

- Parce que s'adapter aux besoins de déplacements des acteurs va de pair avec une exigence environnementale où chacun doit se sentir concerné par la pollution engendrée, le coût toujours plus élevé des énergies, la solidarité nécessaire. Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de réfléchir à une offre de transport durable et limitant le recours à la voiture, mais également de limiter le nombre des déplacements.
- Parce qu'Internet, en rendant possible le télétravail ou en permettant d'accéder à certains services sans se déplacer, change les pratiques.
- Parce que tous les habitants du territoire quels que soient leur situation, leur âge, leur handicap ou leurs ressources doivent pouvoir accéder aux services par une offre de mobilité adaptée.
- Parce que les contraintes financières de l'Etat, des collectivités locales nécessitent de choisir et prioriser les investissements.
- Parce que la société et les pratiques changent : le lieu de travail s'éloigne du domicile, les emplois se concentrent dans les villes...
- Parce que la qualité de la desserte d'un territoire est un marqueur fort de son attractivité.

Il est donc bon de rappeler que la mobilité est au cœur de l'aménagement du territoire et que la Communauté d'Agglomération a mis en place un Plan Global de Déplacement proposant un premier programme d'actions appelé à s'enrichir au fil du temps.

Durant les dernières décennies les changements sociétaux ont été importants et la place de la voiture individuelle s'est de plus en plus renforcée et démocratisée.

Mais on ne passe pas de 5 à 34 millions de véhicules sans conséquence (Source : de 1970 à 2015 Ecoet Start).

Malgré l'énorme développement des transports en commun, malgré la connaissance des dangers pour la santé, les mentalités changent peu et les ruraux continuent à accumuler les kilomètres pour accéder à des services ou des emplois qui s'éloignent d'eux (3 français sur 4 vont travailler en voiture).

COMMENT SE CARACTÉRISENT LES DÉPLACEMENTS SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Mobilité quizz – Agglomération de Saintes

Combien de déplacements réalisent par jour et en moyenne les habitants du territoire ?

3,10

4,28

5,25

Chaque année, que représente le secteur transport dans l'émission de Gaz à Effet de Serre (en %) ?

30

41

51,7

Quelle est la consommation énergétique liée au secteur des transports (en GWh) ?

566

752

1 153

Quelle est la distance moyenne d'un déplacement en milieu rural (en km) ?

5,9

7,4

9,2

Que représente en moyenne le vélo dans la part modale des déplacements (en %) ?

2

3

5

Que représente en moyenne la part des transports en commun sur le territoire ?

4

8

10

Quel est le principal motif de déplacement sur le territoire ?

- Déplacements domicile-travail
- Achats
- Accompagnements

Quelle est la distance moyenne pour les déplacements domicile/travail (en km) ?

5

11,6

14

Le nombre de déplacements sur l'agglomération de Saintes est-il plus élevé que la moyenne des déplacements des agglomérations de - de 150 000 habitants ?

- Oui
- Non

LES CHIFFRES CLÉS

Enquête de « Déplacements des Villes Moyennes 2016 »

4,28

DÉPLACEMENTS
par jour
et par habitant

3/4

des déplacements
sont internes au
territoire (27,3 % vers
Saintes)

4,9

KILOMÈTRES
est la distance
moyenne
de déplacement

14

KILOMÈTRES
est la distance
moyenne
des déplacements
domicile-travail pour
une durée de 17 min

50 %

de ces déplacements
font - de 4,1 km

Motifs des déplacements

- 24 % : achats
- 23 % : travail
- 18 % : accompagnement
- 17 % : autres
- 7 % : visites
- 6 % : démarches
- 5 % : scolarité

Intermodalité
4 % DES
DÉPLACEMENTS

Les déplacements représentent

2 %

seulement
des déplacements
en vélo,
20 % en
marche à pied

4 %

des déplacements
en transports
en commun
(beaucoup moins en
milieu rural)

- 45,71 % de la consommation énergétique du territoire (752 GWh)
- 51,68 % des émissions de gaz à effet de serre (34% pour les transports internes) soit 200 kt éq CO₂

71 %

des déplacements en
voiture (jusqu'à 98 %
sur certains secteurs)

Enjeux

Agir prioritairement sur les déplacements courts, développer les modes doux (une belle marge de progression pour le vélo), se déplacer autrement et plus efficacement, développer l'intermodalité, renforcer les liens sociaux... pour réduire les impacts environnementaux (beaucoup moins en milieu rural).

LES PISTES D'AMÉLIORATION

ou comment favoriser l'évolution des comportements ?

FAIRE CONNAÎTRE L'EXISTANT

Concernant les transports, de nombreuses plateformes, de nombreux sites d'informations sont mis en place... Mais au final les habitants ne savent pas, ignorent ou oublient, n'identifient pas un interlocuteur quand ils rencontrent une difficulté.

Trop souvent l'importante documentation sur les transports stagne dans les mairies et l'information n'est pas relayée.

La commission propose une porte d'entrée unique, un guichet qui permettrait d'accéder à l'ensemble des informations et qui soit localement identifiée par une marque territoriale.

Un conseiller mobilité aurait en charge l'animation de ce guichet et travaillerait en réseau avec des référents mobilité désignés dans chaque commune, qu'ils soient élus ou non, pour relayer au mieux les informations. Formés, ils pourraient répondre aux

demandes au cas par cas, suivre les acteurs REZO POUCE par exemple, intervenir dans les journaux communaux etc...

Cet accompagnement des personnes âgées en priorité permettrait de les rassurer tout en les sécurisant. De même une formation sur l'outil informatique aiderait certains à se familiariser avec les applications sur le sujet.

Piste d'action

1. Mettre en place une centrale de la mobilité :

- Pour renseigner l'utilisateur en fonction de ses besoins : itinéraire, durée, tarif...
- Pour favoriser les modes alternatifs et donc diminuer la dépendance à la voiture
- Pour favoriser la mobilité des personnes non motorisées par le biais de l'information, voire d'un accompagnement personnalisé.

Les informations concernant l'offre en transport doivent être rassemblées en un même « endroit » pouvant combiner différentes formes :

- Site internet,
- Permanence téléphonique,
- Accueil physique : il s'agit ici de favoriser le lien social et la visibilité du service.

Cela nécessite de mettre en place des partenariats pour avoir des informations à jour. Une centrale de la mobilité offre la possibilité de créer des liens et de mobiliser les différents acteurs d'un territoire autour de ce thème. De nombreux déplacements touchent des publics différents et donc concernent de nombreuses structures (collectivités, associations d'insertion, entreprises, office de tourisme...).

Pour animer la centrale de mobilité, il est proposé **de créer un poste de conseiller de la mobilité**. Il apporterait également des réponses concrètes aux usagers.

Pour développer une information de proximité, il travaillerait en lien avec **des référents mobilité désignés dans chaque commune**. Ce travail devra être conduit avec les ambassadeurs de la mobilité de la CDA de Saintes.

ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE MENTALITÉ

A cet enjeu en matière de communication peut s'ajouter un enjeu pédagogique, par une intervention ou une information dans les écoles primaires ou collèges comme cela se fait pour la sécurité routière par exemple.

Pour sensibiliser les jeunes, il faut avoir une approche différente, car ils ont d'autres pratiques de consommation que leurs aînés : 24 % utilisent le vélo partage, 40 % le covoiturage (source : ObSoCo 2016). Ils ont plus recours à l'emprunt d'objets (58 %), la location d'objets, l'achat mutualisé et d'occasion. Les choix sont d'abord guidés par des raisons économiques (91 % des sondés) que par des préoccupations environnementales (62 %). Pour eux il faudra faciliter les déplacements vers leurs pôles sportifs ou de loisirs à des prix compétitifs par le covoiturage ou

le transport à la demande.

Dans les communes rurales, le personnel de santé et de services à la personne pourrait être mobilisé et être un relais d'informations.

Concernant les entreprises, l'ambassadeur mobilité pourrait prendre contact avec les PME, les centres de formation ou sportifs pour échanger sur leur plan de mobilité, pour proposer des améliorations. Par exemple 2 établissements voisins pourraient harmoniser leurs sorties pour mutualiser les transports.

Pistes d'actions

2. Participer à la semaine de la mobilité d'une manière plus visible et sur l'ensemble du territoire.

3. En lien avec les ambassadeurs de la mobilité, proposer aux écoles des kits pédagogiques sur le thème de la mobilité durable ou des ouvrages à destination des enseignants des collèges : à titre d'exemple, le kit de l'ARENE « je m'écotransporte » pour les 11 – 12 ans, ou « sur la route de l'école » développé par l'ADEME aquitaine...Il s'agit d'ancrer de nouvelles pratiques chez les plus jeunes et de toucher toutes les générations.

Des conférences pourraient être également proposées à ces publics. Pour évaluer les changements de comportement dans le temps, un groupe de jeunes volontaires pourrait être constitué et réuni chaque année.

4. Toutes les mesures et les aides accompagnant le passage du permis de conduire pour les jeunes de nos territoires devraient être accompagnées d'une formation ou d'un guide sur l'éco-conduite.

SE DÉPLACER AUTREMENT...

Aujourd'hui, nous devons nous déplacer moins, mieux et autrement. Ce sont les défis que nous devons tous relever en revisitant nos modes de déplacements et en utilisant au mieux le panel de l'offre de transports.

...EN DÉVELOPPANT LE COVOITURAGE

D'une manière générale le covoiturage est peu utilisé sur les courtes et moyennes distances. C'est pour celles-ci qu'un effort reste à faire.

L'AUTO- STOP organisé et la structure REZO POUCE présentés par la CDA semblent bien adaptés aux besoins ruraux, simples à mettre en place. Une bonne communication et une implication de plusieurs acteurs (maire et ses conseillers par exemple, une inauguration festive...) donneraient un élan à cette action économique.

Il conviendra d'être vigilant quant à l'aménagement des aires d'accès pour permettre la multimodalité. A titre d'exemple, il semble nécessaire de mettre en place des parkings bien visualisés, signalés et sécurisés avec des arceaux pour vélos notamment.

La voiture ne devrait être qu'un mode de transport parmi d'autres, on créerait ainsi un nouveau contexte.

De nombreux sites sont à exploiter comme « les mouettes », covoiturage.fr, modalis.fr...



Piste d'action

5. Accompagner la CDA dans la mise en place du REZO POUCE.

...EN DÉVELOPPANT L'USAGE DU VÉLO

De nombreux cyclistes pensent que les pistes cyclables sont insuffisantes ou trop souvent « squattées » par autre chose que des vélos. Dès lors, les déplacements cyclables sont peu sûrs. Cette perception constitue un frein important dans le développement de la pratique. Il faut multiplier les infrastructures dédiées et sécuriser les itinéraires cyclables chaque fois que les rues ou routes sont créées ou réparées. Il s'agit de favoriser également des « zones de circulation apaisée » (30km /h) permettant la cohabitation de tous les modes (piéton, vélo, voiture) sur un même espace.

L'agglomération de Saintes a engagé la réalisation de la Véloroute Voie Verte « la Flow Vélo » et il

convient de la terminer et de la raccorder aux bourgs traversés. Cette action est déjà en train de redynamiser les villages.

La commission souligne également que si la géographie vallonnée du territoire a freiné le développement des déplacements en vélo, l'arrivée du vélo électrique est en train de modifier considérablement les pratiques : la distance des trajets s'allonge, les temps de trajet diminuent. Les vélos électriques permettent également à des personnes peu sportives de pratiquer le vélo quotidiennement.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Fin 2018, la Communauté d'Agglomération de Saintes a répondu à l'appel à projet « vélo et territoire ». Il porte sur les infrastructures (réalisation d'un schéma de déplacement à l'échelle de l'agglomération), les services, (la location de vélo, aucune entreprise privée ne propose ce service sur le territoire de Saintes par exemple), l'ingénierie et la communication.



Pistes d'actions

6. Mettre en place un schéma des pistes et itinéraires cyclables à l'échelle de l'agglomération prenant en compte les déplacements quotidiens et réaliser prioritairement les aménagements cyclables nécessaires au développement de cette pratique au sein de l'espace d'agglomération (Saintes et ses communes limitrophes).

7. Terminer l'aménagement et la mise en tourisme de la Flow Vélo sur le territoire de l'agglomération de Saintes.



...EN AUGMENTANT LA FRÉQUENTATION DES TRAINS



D'une manière générale, la régénération des lignes ferroviaires constitue une priorité pour tous les habitants du territoire, en premier lieu celle de la ligne Saintes – Bordeaux mais aussi celles de la ligne Saintes – Angoulême, de la ligne Saintes - Niort. L'attractivité de ce mode de transport est conditionnée par la mise en œuvre d'importants travaux.

Concernant les déplacements de proximité notamment vers Saintes ou Cognac, les membres du Conseil de développement ont envisagé la réouverture de petites gares comme CHANIERES ou BEILLANT.

Pistes d'actions

8. Réaliser les travaux nécessaires à la régénération de la ligne Saintes – Bordeaux et de la ligne Saintes – Angoulême.
9. Conduire une étude de faisabilité concernant la réouverture de petites gares comme à Beillant ou Chaniers.

...EN DÉVELOPPANT LA MULTIMODALITÉ

L'idéal serait d'offrir un bouquet d'offres alternatives : covoiturage /auto-stop organisé /transport en commun/transport à la demande /vélos et scooters en libre-service/marche/...



Pistes d'actions

10. Agir en faveur de la multimodalité : depuis les gares SNCF, les gares routières bien entendu mais également en pensant à aménager les parkings de covoiturage. Aujourd'hui on y vient en voiture, la plupart du temps, ces aires sont parfois difficilement accessibles à pied ou en vélo (stationnement des vélos à prévoir par exemple). D'une manière générale, les accès aux points de rencontre doivent être réfléchis : les aires de dépose ou d'attente doivent être aménagées. Il ne s'agit pas de signaler simplement le point d'arrêt d'un autostop organisé mais de permettre d'y accéder si possible en mode doux.
11. Accompagner l'électromobilité en favorisant la location de vélos sur des courtes et moyennes durées. La mobilité des personnes vulnérables (retrait de permis, non motorisé...) ou des jeunes s'engageant dans des parcours qualifiant devrait être soutenue. Les centres sociaux situés à Saintes conduisent des actions dans ce sens (prêt de véhicules, préparation du Brevet de Sécurité Routière...) et l'accès à ces services depuis l'ensemble du territoire pourrait être envisagé.

...EN METTANT LES DÉPLACEMENTS AU COEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une des réponses pour limiter la production des gaz à effet de serre, responsables pour partie de l'évolution climatique actuelle, passe par la réduction de l'usage des transports motorisés fonctionnant aux énergies fossiles. Néanmoins, l'agglomération de Saintes n'échappe pas au recours systématique à la voiture individuelle. Même si des solutions techniques innovantes vont permettre de limiter la consommation d'énergies fossiles par les véhicules individuels (voitures hybrides, électriques,..), les solutions passent également par une réorganisation de l'espace urbain. Il s'agit de réfléchir l'habitat, le développement économique plus en lien avec les transports en commun,

les services de proximité et donc le développement in fine des modes de transports actifs (vélos, marche,...). Les solutions passent notamment par la réalisation de documents de planification adaptés qui intègrent les principales problématiques environnementales locales et régionales. Même si cela n'est pas un gage de réussite absolue, il s'agit d'un socle nécessaire aux politiques d'aménagement du territoire vis-à-vis des changements climatiques en cours. Le SCOT de la Saintonge Romane, le Plan Global de Développement et le Programme Local de l'Habitat ont donné de premières orientations qu'il faut décliner et mettre en œuvre.

Pistes d'actions

12. Mettre en place un PLUI pour aborder de manière globale la question des déplacements dans l'aménagement de notre territoire. En effet, se déplacer autrement qu'en voiture nécessite d'activer plusieurs leviers : à titre d'exemple renforcer les centres-bourgs, réfléchir la mutualisation et la proximité des services, inscrire la réalisation des plateformes multimodales de transports, des aires de covoiturage, des itinéraires cyclables nécessaires au développement de cette pratique... Il s'agit de rendre visible la politique des transports et de la rendre opérationnelle en permettant par exemple la réservation des emprises foncières nécessaires.

13. L'itinérance des services et commerces sur le territoire : la mutualisation des services, leurs concentrations sur les pôles de vie principaux du territoire, la rentabilité économique nécessaire doivent s'accompagner d'une réflexion sur leur accessibilité. Il s'agit en somme de se demander comment permettre à tous les habitants du territoire d'accéder facilement aux services sans avoir à parcourir beaucoup plus de kilomètres... L'itinérance (une maison de service itinérante prenant des rendez-vous avec les habitants du territoire moins mobiles ?), la territorialisation de certains services, l'accompagnement à l'usage d'Internet...sont autant de pistes de travail.

14. Le développement des circuits courts, des points relais : cette question avait été pour partie abordée dans le cadre du Plan d'Aménagement Commercial étudié par la Communauté d'Agglomération de Saintes et plus particulièrement la commercialisation des produits locaux dans les commerces de proximité. L'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial par l'agglomération de Saintes pourrait également être l'occasion de travailler sur la proximité et la réduction des déplacements.

INNOVER PAR DE NOUVEAUX SERVICES

De nouveaux modes de transport peuvent être étudiés

La Charente est un axe aujourd'hui utilisé pour le tourisme ou les loisirs, pourquoi ne pas l'ancrer dans les pratiques quotidiennes ? Les modes de consommation changent, de nouveaux services émergent comme les « Uber » ruraux, la technologie permet aujourd'hui de tester des voitures sans conducteur...



Pistes d'actions

15. La mise en place d'un taxi boat ou d'une navette sur la Charente : les navettes fluviales au service des déplacements quotidiens et/ou touristiques sont de plus en plus développées par les agglomérations (Bordeaux sur la Garonne, Nantes, Brest, Lorient, La Rochelle...). Les expériences conduites montrent une augmentation progressive des flux de passagers. Par ailleurs, de nombreuses navettes fluviales électriques sont mises en place. D'ores et déjà, les touristes peuvent effectuer des croisières sur la Charente (bateau Palissy 3...), pratiquer des activités nautiques. Il s'agirait de diversifier l'offre pour les déplacements quotidiens ou les événements....

L'engagement d'une étude d'opportunité sur un territoire de proximité permettrait de définir le service qui pourrait être proposé, les flux de passagers pouvant être captés ainsi que les conditions techniques, financières et administratives d'un tel projet.

16. La mise en place d'un "UBER rural" : le gouvernement envisage de créer un nouveau statut dans les zones rurales qui autoriserait un transport individuel à la demande, proche de la flexibilité du VTC et du prix du co-voiturage.

Ce type de service pourrait répondre à de nombreux besoins sur le territoire. Des initiatives privées sont nombreuses comme le développement d'une application gratuite « Akija » par un habitant de l'Aude pour rapprocher conducteurs et utilisateurs, ou bien encore celle de la commune de Frasnès qui a mis en place des taxis solidaires en partenariat avec la centrale des moins mobiles....

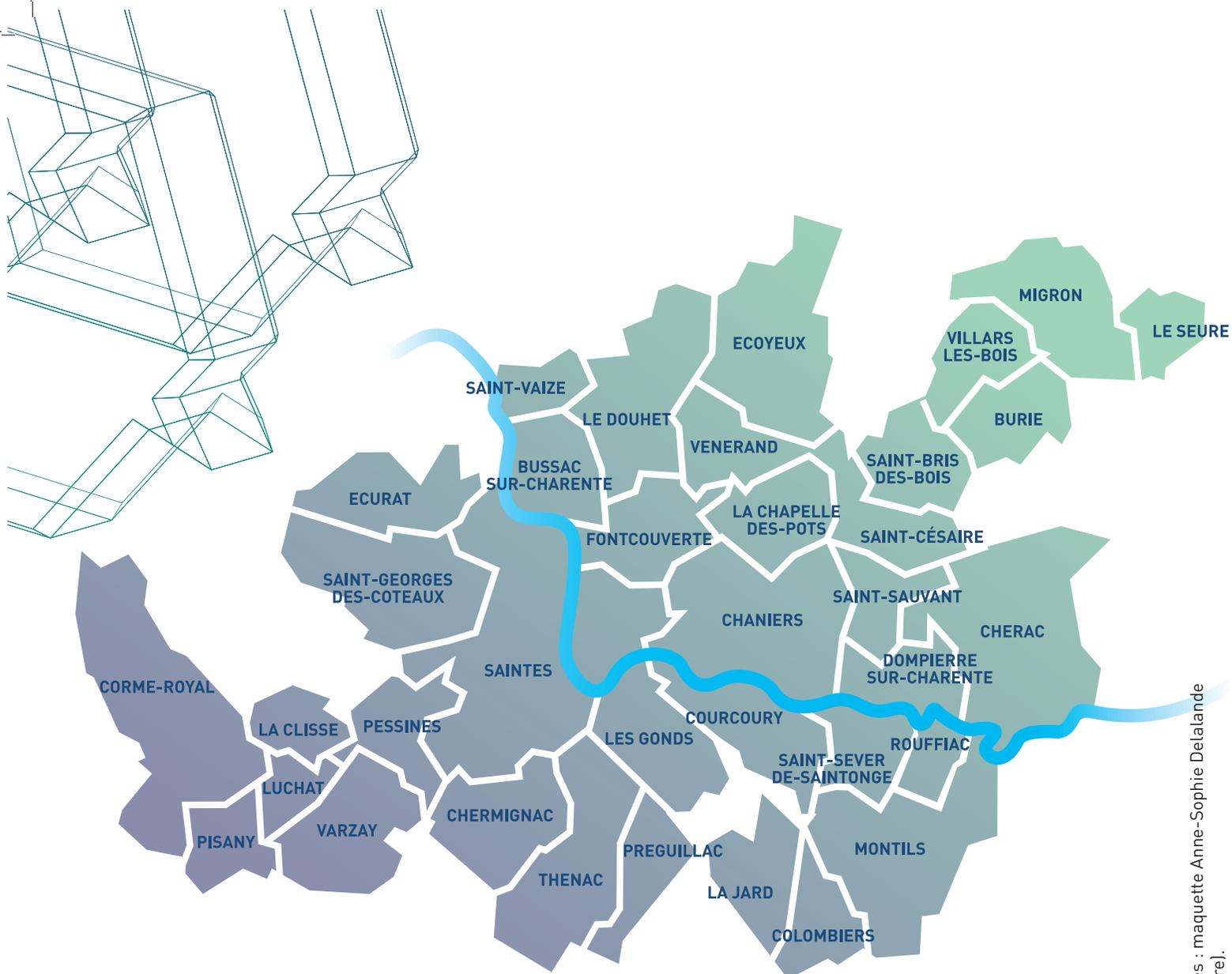
L'agglomération pourrait étudier et/ou soutenir la mise en place d'une telle offre sur le territoire en s'assurant de la gratuité de la plateforme pour les chauffeurs et de la maîtrise des coûts pour les usagers.

17. La mise en place d'une zone de drones, peut-être le transport de demain ?

CONCLUSION

La commission « organisation du territoire, des mobilités et des solidarités » a approuvé lors de sa réunion du 17 avril 2019, à l'unanimité des membres présents, les termes de sa contribution relative à la saisine « la mobilité alternative dans les territoires ruraux de l'agglomération de Saintes ».

L'assemblée générale du conseil de développement en date du 21 mai 2019 a voté à la majorité des membres présents la contribution présentée par la commission.



Contact Conseil de Développement
 Dominique Serra, président
conseildeveloppement@agglomeration-saintes.fr

Couverture : www.yanngautreau.fr (sauf mention contraire). – Pages intérieures : maquette Anne-Sophie Delalande
 Crédits photos : Communauté d'Agglomération de Saintes (sauf mention contraire).

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

4, AVENUE DE TOMBOUCTOU
 CS 90 316 - 17 108 SAINTES CEDEX

FAX : 05.46.74.29.46
 TÉL. : 05.46.93.41.50

www.agglomeration-saintes.fr